

Régions urbaines

52,1%

de la population wallonne habite
au sein d'une région urbaine au
01/01/2026

Population des régions urbaines et de leurs composantes (agglomération et banlieue) en Wallonie au 1^{er} janvier 2026

	Commune centrale	Agglomération opérationnelle (dont la commune centrale)		Région urbaine (= agglomération opérationnelle + banlieue)	
	Population	Population	Nombre de communes	Population	Nombre de communes
Bruxelles	-	137 448	5	307 740	15
Charleroi	206 900	296 111	5	351 828	9
Liège	198 102	484 240	12	673 932	33
Mons	97 745	196 123	6	258 002	12
Namur	115 457	115 457	1	152 645	5
Tournai	69 066	69 066	1	96 080	5
Verviers	56 182	80 909	3	95 411	5
Total	743 452	1 379 354	33	1 935 638	84

Note - La région urbaine de Bruxelles s'étend sur les trois régions belges. Dans le tableau, seule la population des communes wallonnes est comptabilisée.

Sources : Statbel - Registre national, population au 1^{er} janvier 2026 ; Vanderstraeten et Van Hecke, 2019 ; Calculs : IWEPS, 2026

La Wallonie dispose de quelques villes moyennes et de pôles locaux qui desservent les populations pour leurs besoins courants. La Wallonie dispose aussi, en haut de la hiérarchie urbaine, de plus grandes villes dont la fonctionnalité urbaine s'étend sur ce que l'on appelle la région urbaine (composée de l'agglomération et de la banlieue). Grâce à une méthodologie basée sur des données statistiques, il est possible de délimiter spatialement les régions urbaines et leurs composantes (Bernier et al., 2026).

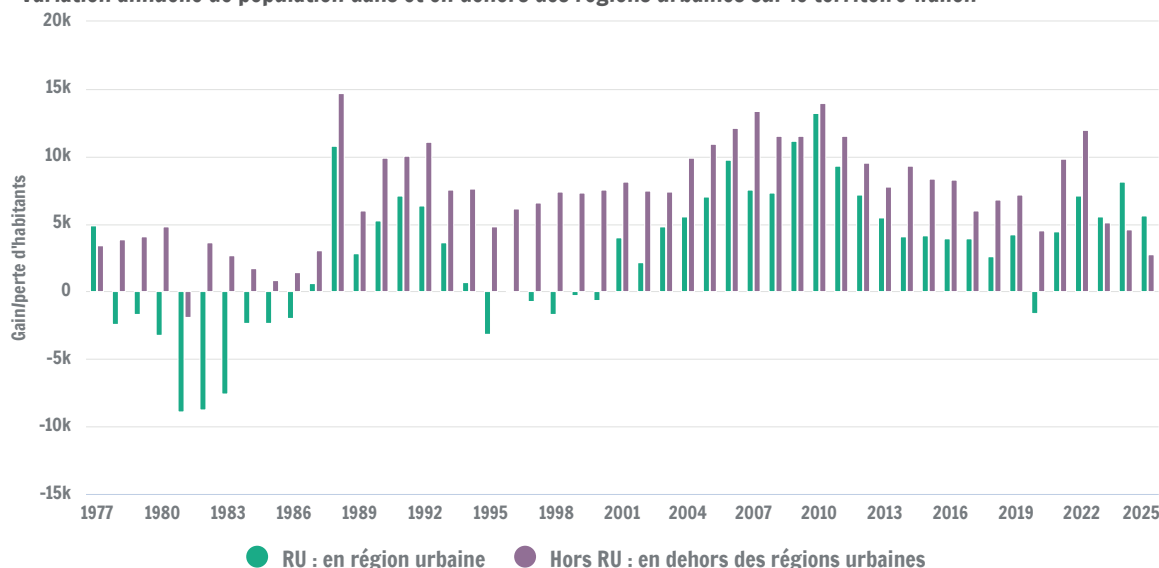
Cette méthodologie permet de définir six régions urbaines wallonnes : Liège, Charleroi, Mons, Namur, Verviers et Tournai. La région urbaine bruxelloise s'étend largement en Wallonie avec les communes d'agglomération de Waterloo, Braine-l'Alleud, La Hulpe, Rixensart et Wavre et 10 communes de banlieue situées dans les provinces de Brabant wallon et de Hainaut.

Au 1^{er} janvier 2026, la population légale des communes wallonnes des régions urbaines s'élève à 1 935 638 personnes, soit 52,1 % des 3 713 450 habitants que compte la Wallonie. Si Charleroi est la commune la plus peuplée de Wallonie, Liège est largement la plus peuplée des agglomérations wallonnes, avec plus de 480 000 habitants. La région urbaine de Liège est la plus peuplée (673 932 habitants) et englobe 33 communes.

De 2016 à 2026, les communes de régions urbaines ont gagné 44 104 habitants (+2,3 %) alors que les 177 autres communes wallonnes ont connu une augmentation de 67 130 habitants (+3,9 %). Depuis la fin des années 1970, les territoires situés hors des régions urbaines gagnent plus (ou perdent moins) d'habitants que les régions urbaines, sauf pour les trois dernières années (2023-2025) où la croissance absolue des régions urbaines a été plus forte.

Régions urbaines

Variation annuelle de population dans et en dehors des régions urbaines sur le territoire wallon



Sources : Statbel, population légale 1977-2026 ; Bernier et al., 2026 ; Calculs : IWEPS, 2026

L'évolution annuelle de la population montre que les territoires hors régions urbaines connaissent une croissance plus poussée que les régions urbaines depuis au moins les années 1980. Cela implique un rééquilibrage du poids des populations au profit des territoires situés en dehors des régions urbaines (que ce soit dans des villes moyennes ou petites ou des territoires moins denses). Les régions urbaines ont connu des pertes de population essentiellement dans les années 1980 et à la fin des années 1990. Depuis 2001, elles ont renoué avec la croissance sauf durant l'année particulière 2020 marquée par la crise du Covid-19. Depuis 2023, la croissance hors des régions urbaines est plus faible et même moins forte qu'au sein des régions urbaines.

Définitions et sources

La région urbaine (RU) d'une ville correspond à son agglomération (continuité du bâti) et à son aire d'influence au-delà de son agglomération. Cette aire d'influence est définie sur la base des relations fonctionnelles (navettes de travail et scolaire, déménagements résidentiels...) qu'entretiennent les communes périphériques avec leur agglomération, à partir de différents critères.

Il s'agit d'un concept géographique belge qui se base sur des données et une méthode pouvant varier au cours du temps. La délimitation des régions urbaines belges utilisée ici correspond au dernier exercice disponible. Il est basé sur le découpage communal du 01/01/2025 et utilise des données du Census 2021 de Statbel.

Sources : Bernier C., Maldague H., Bianchet B. et Wilmotte P-F., 2026. La structure urbaine belge : Quelle est la place de la Région de Bruxelles-Capitale ? Cahier de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), n°17, mai 2026, 52 p.; Statbel, données de population légale aux 1^{er} janvier

Pertinence et limites

L'objectif de la fiche est d'aborder le poids démographiques et fonctionnels des grandes villes wallonnes et de Bruxelles au sein de la Wallonie. L'objectif est aussi de comparer leur structure avec une même méthodologie pour notamment mieux comprendre l'effet de centralités des communes centrales et des agglomérations par rapport à leur périphérie et la façon dont on peut mieux organiser ces territoires en fortes relations.

À côté de ces grandes villes qui déploient une banlieue, des centres urbains de plus petites tailles complètent le réseau urbain wallon, notamment dans des territoires moins denses, et offrent également de l'emploi, des biens et des services aux communes environnantes.

La définition des régions urbaines et leur délimitation évoluent au cours du temps. Les données historiques de population sont analysées selon le dernier découpage (2021-2025).

Pour en savoir plus :

Fiche de développement territorial :

<http://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2027**